

Travaillons ensemble

Publication de la
section RENAULT
du syndicat

N° 14
Avril 2008

Tél : 06.98.05.13.80 sm-te@travaillonsensemble.org
Consultez notre site : www.travaillonsensemble.org

syndicat libre et indépendant

Mai 68, mythe ou réalité ?

Editorial

Des évènements passés il y a quarante ans, cela peut paraître loin, surtout pour les plus jeunes. Pourtant, le Français aime l'Histoire et aime à se rappeler certains évènements. Les *media* du reste contribuent au souvenir.

C'est légitime et utile, mais il faut aussi regarder les conséquences de ces évènements sur notre vie actuelle. Et pour le coup, sur la vie et l'action syndicale au sein de l'entreprise.

Ne trouvant plus beaucoup d'acteurs ou de témoins de mai 68 dans l'entreprise, la mémoire est entretenue par les structures syndicales.

Cependant, la mémoire peut être sélective et ne retenir que les aspects jugés positifs en laissant de côté les moins glorieux.

A la suite d'autres publications et en prévision de commémorations à venir, **Travaillons ensemble** à tenu à apporter sa propre contribution à ses lecteurs.

Sommaire

- Mai 68, mythe ou réalité ?**
- Chronologie des évènements**
- Un article prémonitoire**
- Témoignage**
- La loi du 27 décembre 1968**
- Pour un renouveau syndical**
- Ne restez pas isolés !**

Mai 68, mythe ou réalité ?

Mai 68 est survenu dans un multiple contexte :

- Une **augmentation significative des étudiants** (de 1958 à 1968, leur nombre est passé de 200 000 à 500 000).
- Des **difficultés économiques** par un chômage en hausse. En janvier 68, le nombre de jeunes chômeurs fait un bond de plus 60 %. Dès 1967, des grèves ou manifestations éclatent spontanément.
- Une société devenue technicienne, qui par l'optimisation de la production et la **recherche effrénée du profit a contribué à l'avènement du consumérisme. Ce consumérisme a favorisé le rejet de tout engagement et le refus des contraintes héritées du passé.** Faute de transmission et d'explication, elles ont perdu toute légitimité.

On a surtout retenu de mai 68 les augmentations de salaires et l'émancipation de toute autorité (parent, professeur, patron etc).

Mai 68 restera comme la victoire de l'individualisme et de la liberté caractérisée par les slogans : « il est interdit d'interdire » ou « jouir sans entrave », prônés par les courants de pensée libertaire, trotskiste ou maoïste, appelé aussi *gauchistes* pour la commodité du langage par les grands partis institutionnels. C'est dans ce sens que ce terme est utilisé ci-après.

Cet esprit individualiste a été préjudiciable au syndicalisme comme à la famille.

De même, la possibilité issue des « Accords » de Grenelle, de

créer des sections syndicales par la désignation des Délégués syndicaux (DS) dans toute entreprise a probablement été cause de désaffection des travailleurs pour le syndicalisme par le transfert de légitimité de la base (les salariés) à la structure centralisée créant les dites sections.

Chronologie des événements

Cette chronologie est évidemment partielle. Nous nous sommes arrêtés aux événements en rapport avec notre sujet : le syndicalisme. Le lecteur intéressé pourra utilement se reporter à d'autres études plus complètes ...

- Le 22 mars, occupation de la faculté de Nanterre. Cette date donnera son nom à un mouvement d'inspiration libertaire.
- Mercredi 1^{er} mai : des gauchistes de l'Université de Nanterre manifestent agressivement contre le siège de *l'American Express* à Paris. L'Université de Nanterre est fermée. Ainsi que la Sorbonne le 3 mai.
- Le 6 mai : l'UNEF (Union nationale des étudiants de France) et le S.N.E.Sup (Syndicat national de l'enseignement supérieur) appellent à une grève illimitée et à une manifestation à Denfert-Rochereau, maintenue malgré l'interdiction préfectorale.
- Le 9 mai, Waldeck-Rochet (Secrétaire G^{al} du PCF) appelle les travailleurs manuels et intellectuels et les étudiants à resserrer leurs liens unitaires et à agir ensemble pour « une démocratie qui ouvrira la voie au socialisme ».
- Le 10 mai, 50 000 manifestants partent de Denfert-Rochereau pour reprendre la Sorbonne. La manifestation tourne à l'émeute : de nombreuses barricades sont érigées, il y a des centaines de blessés et de nombreuses arrestations. Pour la première fois des voitures sont brûlées lors d'un mouvement social.
- Le 13 mai, à l'appel de la CGT (auquel se joignent la CFDT, la FEN et FO), 500 000 personnes défilent de République à Denfert-Rochereau. La classe ouvrière, structurée avec ses syndicats, s'engagent aux côtés des gauchistes et des étudiants. Le soir, Georges Séguy (Secrétaire G^{al} de la CGT) appelle les travailleurs à poursuivre l'action... Le 14, Renault-Cléon se met en grève, suivi de Boulogne-Billancourt, puis Le Mans et Flins.
- Le 16 mai, les étudiants de la Sorbonne veulent rejoindre les grévistes de Billancourt mais ils trouvent les grilles fermées. Georges Séguy dira plus tard (*Chroniques de Mai, France Culture - 1988*) : « Nous avons quelques raisons de redouter que l'entrée en masse d'étudiants dans la Régie donne lieu à des incidents, y compris des actes de sabotage du matériel de production ; et ça, ça ne peut pas marcher avec les travailleurs qui, dans toutes les grèves, ont prouvé à quel point ils ont le souci de la préservation des moyens de production..., il ne pouvait pas être question pour les ouvriers de chez Renault de laisser envahir les usines par des jeunes étudiants qui n'avaient pas le même respect pour le travail manuel que les ouvriers qui étaient en grève ».
- Le 24 mai : ouverture des « négociations de Grenelle ». Le 27 mai au matin, un consensus est trouvé : les négociateurs se mettent d'accord sur des augmentations de salaires (7% en juin et 3% en octobre), le paiement à 50% des heures de grèves et ... le principe de la création de sections syndicales d'entreprises et des délégués syndicaux. Cependant, la CGT ne signe pas, c'est donc abusivement que l'on parle « d'accords ».
- Le 27 mai : grande manifestation au stade Charlety à l'appel de la CFDT, de l'UNEF, de la FEN ... mais la CGT n'est pas conviée. Elle y sera même vilipendée.
- Le 29 mai, la CGT réplique par une manifestation monstre (près d'un million de personnes). L'appareil communiste a fait la démonstration de son efficacité face aux gauchistes. Rappelons que le communisme d'essence collectiviste à toujours été radicalement antagoniste au gauchisme d'essence individualiste (Lénine publiait en 1920 : *La maladie infantile du communisme : le gauchisme*).
- Le 30 mai, discours radiophonique du Général de Gaulle qui annonce la dissolution de l'Assemblée nationale et des élections législatives. Le jour même, grande manifestation sur les Champs-Élysées (un million de participants) en soutien à de Gaulle.
- Début juin, est marqué encore par des manifestations qui n'empêchent pas la reprise du travail. Le travail reprend chez Renault le 17 juin.
- Les élections législatives du 30 juin confortent le Général de Gaulle.

Un article prémonitoire

La revendication de la création de sections syndicales par la désignation des délégués syndicaux dans les entreprises n'est pas venue comme ça, « par hasard » lors des accords de Grenelle. Elle est bien antérieure à mai 68.

Ainsi, dans un livre de l'économiste catholique Louis Salleron, intitulé : *Diffuser la propriété* (publié le 10 octobre 1964), un chapitre se faisait l'écho du débat portant sur la section syndicale d'entreprise (1).

Pour la compréhension du texte qui suit, il est utile de rappeler que la « CFTC » est alors la future CFDT. Le 6 novembre 1964, lors d'un congrès extraordinaire, la CFTC changea son titre et ses statuts. Elle abandonna sa référence chrétienne pour devenir « démocratique » et devenir la « CFDT » (2).

« ... On sait de quoi il s'agit : les syndicats ou du moins certains syndicats demandent la reconnaissance légale dans l'entreprise de la section syndicale, qui serait habilitée à traiter directement avec la direction pour les questions dont la compétence lui serait attribuée...

... On peut se demander si délégués du personnel, comité d'entreprise et section syndicale ne feraient plus qu'un – cet "un" étant la section syndicale, et plus précisément encore le délégué syndical.

Alors ce serait le représentant de la C.G.T. ou de la C.F.T.C. qui deviendrait le seul défenseur des droits des salariés. Il ne serait plus le mandataire du personnel de l'entreprise, il serait le mandataire de l'organisation syndicale. On aurait dans l'entreprise un véritable pouvoir syndical qui serait celui des grandes confédérations et non pas celui des salariés eux-mêmes de l'entreprise.

Les patrons voient du plus mauvais œil une innovation de ce genre. Elle ne fait pas pour autant l'accord unanime des syndicalistes ; certains craignent le véritable saut dans l'inconnu qu'elle constituerait.

On voit mal en effet, si la section syndicale d'entreprise est instituée demain, qu'elle n'aboutisse pas nécessairement à faire sauter soit l'entreprise, soit le syndicalisme. Elle fera sauter l'entreprise si le pouvoir syndical est assez fort pour bloquer l'autorité patronale. Elle fera sauter le syndicalisme si le pouvoir syndical n'est plus, sur le tas, que la mise en œuvre de décisions confédérales, car le syndicalisme jouerait ainsi un rôle tout à fait analogue à celui que joue le Parti communiste en U.R.S.S. Les salariés non seulement s'en détacheraient mais seraient obligés de reconstituer des syndicats pour lutter contre les mammoths du syndicalisme ».

(1) Cet ouvrage est une étude de l'encyclique *Mater et Magistra* consacrée à la propriété privée. Celle-ci a été publiée par le pape Jean XXIII le 15 mai 1961.

(2) En se réunissant rue Las Cases le 7 novembre 1964, les « minoritaires » décidèrent de maintenir la CFTC en conservant la référence à la morale sociale chrétienne. Il a fallu 4 ans de combat juridique contre la CFDT qui prétendait interdire l'utilisation du sigle CFTC, pour que la « CFTC maintenue » puisse conserver son titre. Cela explique pourquoi la CFTC a peu fait parler d'elle en mai 68. Ses principes d'actions ne pouvaient être ceux de la CFDT, ni ceux de la CGT. Il ne pouvait donc y avoir unité d'action.

Témoignage

J'ai souvent discuté avec un collègue de travail maintenant à la retraite. Il possédait de réelles qualités humaines et professionnelles. Il avait connu les événements de mai 68 lorsque j'étais collégien. Voici, de mémoire, son témoignage :

« En 1968, j'avais 21 ans et je travaillais aux chantiers navals de Saint-Nazaire. J'étais syndiqué à la CFDT. La CGT et la CFDT étaient les principaux syndicats. Dès les premiers jours de mai, avec l'ensemble des compagnons réunis en assemblée générale, nous avons voté l'arrêt du travail. Les portes des chantiers étaient fermées avec chaînes et cadenas, et les « piquets de grève » que nous mettions en place empêchaient de pénétrer sur le site. Tous les matins, nous nous réunissions et nous votions en assemblée générale la reconduction de la grève.

Un matin (les négociations nationales rue de Grenelle venaient de se terminer), les délégués CGT et CFDT sont venus nous trouver. Ils nous ont dit que la grève était finie et qu'il fallait reprendre le travail. Ils ont d'autorité coupé les cadenas et ouvert les portes des chantiers. Cette décision est venue d'en haut, sans consultation de l'assemblée générale, nous n'avons pas pu en discuter.

Dégoûté par la méthode, j'ai déchiré ma carte syndicale comme beaucoup de mes camarades et je n'ai jamais voulu me resyndiquer ».

Comme dans d'autres entreprises, la reprise générale du travail a été décidée et réalisée par l'appareil de la CGT suite à l'engagement du Gouvernement de légiférer sur la création des Sections syndicales. Ce fut l'objet de la loi du 27 décembre 1968.

La loi du 27 décembre 1968 et ses conséquences

Suite aux « Accords » de Grenelle, la promesse de création de sections syndicales par la désignation d'un délégué syndical a été concrétisée par la loi du 27 décembre pour les organisations syndicales représentatives. Du coup, le pouvoir syndical, au lieu de partir de la base (les salariés qui élisent leurs délégués du personnel), est transféré à la structure syndicale elle-même qui est placée au dessus. André Bergeron (Secrétaire G^{al} de FO de 1963 à 1989) a exprimé l'idée que : « les droits syndicaux avaient contribué à tuer le syndicalisme ».

Dominique Labbé, auteur de : *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945* (L'Armattant 1996) parle « d'effets pervers » de la loi de décembre 68 et affirme que : « La destruction de l'ambiance collective a certainement un coût : augmentation des conflits individuels, de l'insécurité, de l'angoisse et de la solitude, mais ces coûts sont difficiles à mesurer et probablement sous-estimés ».

Depuis 1968, tout engagement durable (familial, vie syndicale et action sociale bénévole) fait peur et peut être perçu comme une atteinte, voire une menace à la liberté individuelle. Cette évolution des mentalités semble contradictoire à ce qui a été vécu en 1968 : adhésion massive des gens à l'appel de la CGT et participation aux manifestations. Nous voyons aujourd'hui que l'individualisme (destructeur du lien social) a triomphé du collectif (destructeur de l'individu lorsqu'il est poussé à l'extrême pour devenir collectivisme).

Pour un renouveau syndical sous le signe de l'Espérance

Quarante ans, c'est aussi une traversée du désert. Nous voyons actuellement les signes d'un renouveau qui fondent notre espérance à remonter la pente.

Nous ne cesserons d'affirmer **la complémentarité de l'individuel et du collectif. C'est un axe fort de la doctrine sociale chrétienne chère à notre syndicat. Ces deux dimensions ne doivent pas s'exclure, sans mettre en danger l'homme.**

« Antidote » à la mentalité façonnée par mai 68, la doctrine sociale : découvrez là ! Elle est source d'espérance en la renaissance de l'esprit familial et syndical.

Au lieu d'être solitaires, soyons solidaires !

Ne restez pas isolés, contactez-nous !

Si vous voulez échanger avec nous sur les sujets que nous abordons dans nos publications (tract ou notre trimestriel « **Travaillons ensemble** »), n'hésitez pas à nous rencontrer ou à communiquer avec nous par mail :

contact-tcr@travaillonsensemble.org